

# JOURNAL

DE

# FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPÉRIALE.

DU SAMEDI, 14 JANVIER 1797.

*De Constantinople, le 25 Novembre.*

L'ambassadeur françois, M. Aubert Dubayet, a proposé au Reis-Effendi une alliance offensive et défensive entre la Porte et la France. Notre ministre a soumis cette proposition au Divan.

M. de Kotschoubey, ambassadeur de Russie, qui se dispoit à partir, doit rester ici jusqu'à nouvel ordre. L'on assure d'un autre côté, que l'Internonce Impérial a reçu la permission de s'absenter pour un an.

Suivant les dernières nouvelles de la Perse, le reste de l'armée des Perses a été en grande partie dispersé, de manière que les Russes n'ont presque plus d'ennemis à combattre.

Les deux chevaliers de Malthe qui ont été faits prisonniers sur un corsaire par le Capitain-Pacha, ont la faculté de se promener dans la ville; mais ils ne recouvreront leur entière liberté, qu'après la relaxation de quelques Turcs, qui sont détenus à Malthe.

*De Madrid, le 8 Décembre.*

Malgré la déclaration de guerre contre l'Angleterre, les dispositions qui se font sont beaucoup moins animées que l'on ne devoit le supposer; peut-être l'espoir d'une prochaine pacification est-elle la cause de cette inactivité. D'un autre côté, notre cour est un peu déconcertée par la perte qu'éprouvent ses billets; elle a été jusqu'à 25 pour cent, et elle varie suivant les circonstances, et surtout suivant les manèges des agioteurs qui font ici en petit ce que l'on a fait en grand à Paris avec les assignats. La baisse de notre papier ne peut qu'augmenter encore, depuis qu'on a reçu la nouvelle de Cadix, que les anglois s'étoient emparés d'une frégate espagnole venant de la Vera-Cruz, ayant à bord 8 millions de piastres, et pour 3 millions de marchandises. Ils ont pris

cette frégate dans le port même de Cadix, ce que le fort auroit pu, à ce qu'il semble, empêcher.

Il a été publié le 2 un ordre à tous les sujets espagnols, de donner un état de ce qu'ils peuvent devoir aux anglois.

*De Gènes, le 26 Décembre.*

Les lettres de Barcelone du 18, annoncent qu'il est encore entré tout récemment dans la Méditerranée une escadre angloise, forte de 28 vaisseaux, tant de ligne que frégates.

Les Anglois continuent de croiser devant le port de Livourne, ce qui nuit beaucoup au commerce de cette place. Comme une division de la flotte espagnole sortie de Toulon, doit s'être portée de ce côté, l'on s'attend à apprendre bientôt la nouvelle de quelque engagement sérieux.

*Extrait d'une lettre de Padoue, du 31 Décembre.*

M. le baron d'Alvinzi arriva ici hier dans la nuit, par Bassano. Le retour de ce général, à la suite des conseils de guerre qui ont eu lieu à Ala, et les mouvemens que l'on remarque parmi les troupes autrichiennes, ne laissent pas douter que les opérations ne recommencent bientôt. L'on attend encore 18 mille hommes de renforts, qui arriveront incessamment par la route de Gorice et passeront la Piave sur le pont qui se trouve sur cette rivière. Déjà, l'on a préparé à Porcia une grande quantité de rations de pain pour ces troupes.

*Extrait d'une lettre de Verone, du 1<sup>er</sup> Janvier.*

La nouvelle de la sortie effectuée le 24 par M. le maréchal de Wurmsler, s'est entièrement confirmée. Ce général a réussi entre autres à intercepter dans les environs de Carolda un transport de 1500 moutons et porcs que l'on faisoit passer de Ferrare à Verone.

Suivant les lettres de Lendinava, il s'y trouve environ 300 hommes de troupes françoises et 1500 à Rovigo. Les républicains paroissent toujours craindre une attaque de ce côté; ils font passer beaucoup d'armes et de munitions sur Boara.

Le général françois Clark est, dit-on, dans ce moment à Vicence, où il est aussi arrivé des commissaires autrichiens pour recevoir les ouvertures qu'il pourroit avoir à faire.

C'est le 28 du mois dernier, que les françois au nombre de 1500 hommes ont occupé la ville et le château de Bergame appartenant à l'état de Venise. Le général Baraguey d'Hillier qui conduisoit ces troupes, fit publier une proclamation aux habitans, dans laquelle il leur annonçoit que les circonstances de la guerre l'avoient forcé à cette démarche; qu'il venoit comme ami et qu'il espéroit qu'on ne le forceroit point à faire usage des forces qui lui avoient été confiées. Il y a maintenant à Bergame des troupes de trois nations: françoises, Napolitaines et Vénitiennes. Les républicains ne sont point nombreux dans cette partie; mais ils cherchent à déguiser leur faiblesse par des marches et des contremarches.

*Extrait d'une lettre particulière de Vienne, du 5 Janvier.*

Ce qui se passe dans la Belgique et dans les provinces de l'Empire, occupées par l'ennemi, fixe toujours l'attention particulière de notre gouvernement, et fait constamment l'objet de ses sollicitudes paternelles. L'on ne peut donc douter que toutes les mesures qui s'exécutent maintenant, toutes les innovations, destructions de l'ordre, du bien-être et des propriétés, n'excitent la plus vive improbation, et ce seroit une supposition aussi fautive que coupable, que de croire qu'il en ratifie jamais aucune.

Sa Majesté Impériale, inébranlable dans ses principes, ne combat que pour le rétablissement de l'ordre, des loix et de la religion. Toute vente, toute aliénation quelconque des biens appartenans à l'état ecclésiastique, aux domaines de S. M., aux individus Belges et de l'Empire, que les malheureuses circonstances de la guerre ont forcés de s'expatrier, sont et seront toujours regardées comme nulles et frauduleuses. Les nouvelles impositions, les taxes foncières et mobilières dont il est question maintenant, sont envisagées du même oeil; rien de tout cela ne peut être légitime, rien ne sera légitime; et les communes, ainsi que les particuliers, qui se seront immiscés volontairement de faire ou de prêter la main à l'exécution de pareils actes, aussi manifestement contraires aux usages et aux loix anciennes, qu'attentatoires au droit sacré de la propriété, seront responsables de tous les dommages qui en résulteront.

*Suite de Londres, du 27 Décembre.*

L'amirauté reçut le 25 des dépêches de l'amiral Colpoys, datées du 20. Ces dépêches portent qu'il a reçu des nouvelles certaines de la direction qu'a prise la flotte françoise, et qu'il a la plus grande espérance d'être bientôt à même de l'attaquer. On suppose que la flotte françoise est destinée pour le Portugal. Les forces de l'amiral Colpoys consistent en 1 vaisseau de 110 canons, 3 de 98, 1 de 78 et 9 de 74. Deux vaisseaux de cette escadre, le *Fuste* de 84 et la *Renommée* de 74, sont arrivés le 19 à Portsmouth.

L'escadre de l'amiral Bridport est composée de deux vaisseaux de 100 canons, un de 98, un de 90, un de 84, 5 de 74, 4 frégates de 32 à 36 et de deux brulots. Il est probable qu'après avoir convoyé la flotte des Indes Occidentales jusqu'à une certaine hauteur, elle se joindra à celle de l'amiral Colpoys.

La Gazette de la Cour du 24, rend compte de la prise du Bric françois l'*Aventure* de 16 canons et 62 hommes d'équipage. Celle du 17 rapporte la prise du lougre françois l'*Eclair*, par le *Maréchal de Cobourg*.

Les hollandois commencent à exprimer leur mécontentement par des caricatures; on en voit plusieurs à Amsterdam, qui toutes sont dirigées contre le gouvernement actuel. Dans l'une d'elles, les membres du comité de *surveillance* sont représentés tous endormis; et pour prouver que leur sommeil est volontaire, on y a peint un coq, dont on a coupé la tête, dans la crainte que son chant ne les réveillât.

*Suite de Paris, du 4 Janvier.*

*Article officiel du Rédacteur.*— Parmi les innombrables mensonges qui se débitent chaque jour, il en est un qui paroît nécessaire de relever. Tel est celui qui concerne le général Pichegru. On a annoncé que ce général étoit obligé, pour vivre, de solliciter l'entreprise des diligences de Besançon à Vesoul.— Lorsque le directoire exécutif renonça au projet d'envoyer le général Pichegru en Suède, il arrêta qu'il seroit traité comme général divisionnaire en activité. La même chose fut décidée à l'égard du général Jourdan, lorsqu'il donna sa demission.

Les 23 caisses, renfermant les tableaux recueillis en Italie, et laissées à Coni par le citoyen Labillardière, sont rendues à Toulon depuis le 25 frimaire, ainsi que les dix-sept autres caisses provenant de Modène. On les expédiera pour Paris, dès qu'on aura pourvu aux réparations nécessaires pour les garantir de tout accident.

Hier, on croit dans toutes les rues: *La république traitée comme elle le mérité, ou almanach des*

honnêtes gens. C'est le pendant du libelle intitulé : *Le directoire traité comme il le mérite* et de *Rendez-nous nos myringames & f. n. l. c.* Cet ouvrage (dit Louvet) n'est que la liste de proscription de tous ceux qui ont voté *la mort du Roi*. On n'y oublie personne (ajoute le rusé personnage) absolument personne..... C'est un avis dont quelques-uns de nos gouvernans et de nos législateurs avoient peut-être un peu besoin. Carnot, s'il est curieux de le lire, lira avec son nom ces mots : membre du comité de salut public sous Robespierre. Depuis quelques jours, des chouans se plaisoient à répandre le bruit que Rewbel n'avoit pas voté dans ce grand procès. L'auteur de l'almanach s'est empressé de rendre à ce directeur le tribut de proscription qui l'attend à son tour. On cite une lettre que Rewbel écrit de Mayence, et dans laquelle il vota *la mort au Roi*. L'article de Barras est tout simple : commandant de la force armée qui a assassiné les Parisiens en vendémiaire ! Nous devons charitablement avertir l'éloquent Mailhe (continue Louvet) qu'il est un des premiers parmi les conventionnels désignés. Beaucoup de ci-devant montagnards, aujourd'hui professeurs de *l'humanité qui tue*, s'y trouveront honorablement mentionnés. Et quand cette première liste des votans la mort, aura produit son effet, celui de conduire les désignés à l'échafaud, on fera alors la seconde liste : celle des terroristes qui ont osé déclarer le bon roi *coupable* ; car vous vous souviendrez qu'en vendémiaire on convenoit qu'il n'y avoit pas dans cette convention, moins de *sept cents braves* ; et vous sentez bien qu'en 97, si les élections à la *déamraïque* et à la *Fronté* réussissent, il faut que pas un conventionnel ne sache où reposer la tête. Pas un ! j'ai peut-être tort : *il en est jusqu'à deux qu'on pourroit excepter.*"

Il paroît une caricature très-plaisante, et dessinée avec grâce ; c'est la gravure de deux *incroyables*, dont les cheveux des faces tombent dans les poches du gilet, le molet dans la culotte, le menton dans la cravatte ; l'habit carré, les deux gilets, la lorgnette à l'œil, rien n'y manque : il y a foule devant les portes des marchands d'estampes ; tout le monde rit : *l'incroyable*, le plus *incroyable* court acheter l'estampe, et ne peut s'empêcher de dire : *C'est très-plaisant ! c'est très-drole !*

Le 1er janvier, le tribunal criminel du département de la Seine (trois assésés), & jugeoit un criminel déjà condamné pour un autre fait, & qui s'étoit évadé. Le citoyen Gohier, président, l'interrogeoit ; & à chaque question, l'accusé le traitoit de *citoyen collègue*. Qu'entendez-vous par ce mot ? lui disoit le président. Citoyen collègue, lui dit l'accusé, j'entends que tu es un fripon, & moi un autre, & que par conséquent nous sommes collègues ; au surplus, tous ceux qui administrent la république sont nos collègues,

fripons ainsi que toi & moi. — Le président étant un peu étourdi de cette réponse, le vice-président, Lambert, voulut venir à son secours ; mais l'audacieux coquin lui dit : Tais-toi, Lambert ; je te connois ; tu es aussi fripon que lui & moi. — Il fallut passer sur les qualités, & procéder au jugement. Quand il eut été prononcé, on avertit le collègue que la loi lui donnoit trois jours pour se pourvoir en cassation. Il se moqua de la loi ainsi que des juges, & finit par leur dire : *Laissez-moi en paix, vous & votre loi ; vous m'ennuiez . . . dez . . .* Que faire à cela ? Il me semble que les juges sont pourtant bien costumés, bien panachés. Cela devoit faire impression, à ce que disoit le même jour un membre des cinq cents. (*Quotidienne*.)

Les visites de bonne année, les doux baisers, les complimens périodiques & passablement insignifiants, les billets & les bombons avoient disparu avec l'ancien calendrier ; & il n'y avoit pas eu grand mal à cela, si à ces usages, que j'ai n'ai jamais beaucoup aimés, on n'avoit pas substitué les visites domiciliaires, les baisers des guichetiers, les complimens du bourreau, les billets de garde, les feuilles de Louvet & autres gentilles révolutionnaires un peu moins aimables que celles qui les précédoient. Cette année, les visites ont été hasardées ; on s'est embrassé, félicité, souhaité des jours plus heureux, & c'est d'un bon augure pour ceux qui suivront. Les enfans ont vu ce retour avec grand plaisir ; car avec lui, ont reparu les étrennes, les oranges & les colifichets. Les confiseurs & les bombonniers n'avoient pas été aussi brillans depuis 89. On s'arrêtoit hier au Palais Royal pour regarder & pour admirer l'ordre, l'élégance & l'illumination des boutiques de bombons..... (*Censeur*.)

— La séance du conseil des 500, du 2, a été fort orageuse. En voici un précis : Bourdon rappelle que des renseignemens positifs avoient été demandés au directoire exécutif sur l'état des colonies ; trompé par les bureaux de la marine, il n'a répondu que par l'envoi d'une lettre qui dément les bruits répandus sur les nouveaux malheurs auxquels les colonies sont en proie. Cependant ces malheurs ne sont que trop réels. D'où vient l'ignorance ou le silence des bureaux de la marine ? N'est-ce pas une preuve évidente de leur complicité ? — Un officier que Bourdon nommeroit, s'il ne craignoit de le mettre sous le couteau des assassins, a envoyé la liste authentique des blancs massacrés dans ces derniers tems par les noirs. L'opinant demande donc qu'il soit fait un second message au directoire exécutif. — *Plusieurs voix* : Appuyé ! appuyé ! — *Bourdon* : S'il convenoit de lire ici des lettres non officielles, je serois connoître celle dont je viens de parler. — *Divers membres* : Lisez ! lisez ! — *Non ! non !* crie-t-on d'autre part. — *Bourdon* : Président, consultez l'assemblée. — De toutes parts on demande la parole. L'agitation est très vive dans le conseil. Perrin court à la tribune ; vous ne pouvez admettre la proposition de Bourdon, s'écrie-t-il. — *Bourdon* : Le directoire exécutif est trompé par ses agens ; il faut l'éclairer. — Le président rétablit l'ordre et le calme. On a, dit-il, remis sur le bureau une lettre du citoyen Barbaut-Loyer, juré à la haute-cour de justice.

Elle contient, sur les colonies, des détails qui pourront éclairer le conseil. Je vais les faire lire. Un secrétaire lit cette lettre. Ce citoyen, récemment arrivé de Saint-Domingue, offre des renseignemens sur la conduite des commissaires, auxquels il attribue tous les malheurs des colonies.

Vaublanc obtient la parole sur cette lettre; il ajoute de nouveaux faits à ceux déjà connus sur la conduite des agens du gouvernement à Saint-Domingue; ils sont entourés chacun de 12 aides-de-camp noirs; ces derniers, décorés du grade de Pichegru, de Moreau ou de Buonaparte, sont revêtus des habits dont ils ont dépouillés ceux qu'ils ont massacrés. On les voit étaler le luxe le plus effréné; on les voit acquérir de vastes domaines, et l'un d'eux a donné une fête et un repas de 500 couverts. La terreur est à son comble, et les arrêtés pris par les commissaires sont plus odieux que toutes les loix de Robespierre. Vaublanc demande d'abord que le citoyen Barbault soit entendu à la barre; et que tout membre du conseil puisse aller à la commission prendre communication, sans déplacement, des pièces officielles, ou non, relatives à Saint-Domingue. — Lecoite répond qu'une corvette vient d'aborder à Rochefort et que sans doute elle apporte des renseignemens sur Saint-Domingue. Il suffit donc d'adresser un message au directoire, pour le lui demander; à l'égard de l'admission à la barre, Lecoite y trouve le double danger de n'obtenir que des renseignemens incertains, et de donner connoissance à nos ennemis du secret de nos forces et de notre position aux Antilles. Il demande donc la question préalable sur la discussion. Quant à l'autre proposition de Vaublanc, il la regarde comme injurieuse à la commission, qui n'a jamais pu ni dû refuser de telles communications. — Après quelques autres débats, le conseil ordonne l'envoi d'un message au directoire; il rejette l'admission du pétitionnaire et arrête que toutes les pièces qui sont actuellement à la commission, ou qui lui seront envoyées, seront lues en comité secret.

Dans la même séance, il a été enfin question du milliard promis aux armées. C'est Dubois Crancé qui a rappelé à l'assemblée cette promesse. Nous allons ouvrir une nouvelle campagne (à dit ce membre) il est instant de s'occuper de la distribution de cette récompense, afin de redoubler dans le cœur de nos braves défenseurs l'amour de la patrie.... — Dubois Crancé laisse ensuite entendre que si quelque on doit faire les sacrifices nécessaires pour l'acquit de ce milliard, ce sont les acquéreurs des domaines nationaux, qui ont eu besoin des bayonnettes de nos défenseurs pour sanctionner le beau décret de l'assemblée constituante, qui déclaroit nationaux les biens du clergé & des émigrés. Il insiste aussi sur la nécessité de calmer les inquiétudes des acquéreurs des domaines nationaux, qu'on allarme sur

le sort de leurs propriétés, & qui sont assassinés, dans les départemens, sous le nom de terroristes.... — *La preuve, la preuve*, s'écrient alors une foule de membres indignés... — *Ma femme*, dit Dubois Crancé, a failli être assassinée. Il annonce ensuite avoir médité dix-huit mois un projet sublime qui fera rejoindre l'armée à tous les volontaires, & qui, à leur retour, leur assurera deux mille écus chacun. — Après quelque discussion, le conseil arrête que la commission, chargée du mode de distribution du milliard promis aux défenseurs, fera incessamment son travail.

*De Strasbourg, le 7 Janvier.*

Dans la nuit du 4 au 5, l'ennemi a lancé les machines destinées à détruire nos ponts; elles étoient au nombre de 10: on est parvenu à s'en emparer: elles sont quarrées, et l'une d'entr'elles est d'une grosseur considérable, étant composée de très grosses solives.

Hier matin, nos troupes ont évacué l'isle dite *Ehrien Rhin*. Dans l'après-midi, l'on entendit un feu très vif de mousquetterie, qui dura jusqu'à minuit: alors l'artillerie commença à jouer avec la plus grande force. Ce matin, le feu de mousquetterie a recommencé. Une bombe ennemie a mis le feu à un petit magasin de poudre qui étoit à nos ouvrages avancés; l'explosion a causé peu de dommage; il n'y a eu qu'un homme légèrement blessé.

L'on apprend de Bâle que M. le baron de Stael, ci-devant ambassadeur de Suède à Paris, est arrivé dans cette ville, où il se propose de faire un assez long séjour.

*Extrait d'une lettre d'Offenbourg, du 9 Janvier.*

Après avoir pris possession du camp retranché devant Kehl, ainsi que de la redoute du ci-metier, l'on établit une batterie dans les environs de cette dernière, d'où l'on pouvoit battre le pont du Rhin. L'on commença effectivement, hier matin, à le canonner avec le meilleur succès. Le feu dura sans interruption, de part et d'autre, jusqu'aujourd'hui à 8 heures du matin, qu'un trompette ennemi parut et demanda qu'on suspendît la canonade, parceque le général alloit passer sur cette rive pour négocier une capitulation. On consentit à cette demande; et aussitôt M. le général d'artillerie comte de la Tour fut chargé de traiter avec le général ennemi Dessaix, qui avoit été envoyé pour cet objet.

*Cours du change de Francfort, du 15 Janvier.*

Amsterdam Gr. — Argent à c/sj 134 3/4. à 2sm 134.  
Hambourg — Lettres à c/sj. 150 1/2. à 2sm 149. 1/2.  
Augsbourg — Lettres à c/sj. 100 1/2.  
Vienne — Lettres à c/sj 99 5/8. à 2sm 99 1/4.  
Londres — Argent à 2sm 142 3/4.  
Bâle en écus neufs. — Lettres à c/sj. 100 1/4.  
Brême en Louisd'or. — Lettres à c/sj. 107.